



DROIT D'ALERTE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE **Antenne des SIE parisiens de Vierzon**

Droit d'alerte pour danger grave et imminent ainsi que pour atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale ou aux libertés individuelles.

À Paris, le 16 octobre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-59 du Code du travail, les membres de la Formation Spécialisée en Matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT) vous notifient par la présente le déclenchement formel d'un droit d'alerte pour danger grave et imminent ainsi que pour atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale ou aux libertés individuelles.

1°) Cette alerte concerne des situations constatées au sein de notre administration, à l'antenne des SIE parisiens de Vierzon, qui sont sous votre autorité en tant que direction « donneur d'ordres ».

Elle est motivée par une dégradation critique, systémique et constante des conditions de travail au sein de cette antenne.

2°) Cette alerte concerne également les agent·es parisien·nes des SIE ainsi que les EDR officiant régulièrement en renfort au sein de ces services.

En effet, nos SIE sont aujourd'hui en tension constante, notamment au regard de l'obligation de solder leur Comptes d'Imputations Provisoires (CIP) avant le 31 décembre de cette année.

Certain·es agent·es EDR devront venir en appui des services pour mener à bien un tel objectif sur une durée aussi contrainte en tentant d'obérer le moins possible la gestion ultérieure des sommes qui demeureront non affectées.

La charge actuelle de travail des SIE ne leur permet déjà plus d'assumer normalement des missions alourdies par ailleurs par la gestion de l'introduction de la facturation électronique.

Lors de la création de l'antenne de Vierzon, les emplois ont été prélevés à Paris à hauteur (théorique) des missions transférées dans le Cher. Par conséquent les SIE ne disposent plus (et officiellement) aujourd'hui des moyens humains nécessaires au traitement du flux courant des Avisirs, et encore moins pour apurer les quasiment 35 000 Avisirs accumulés, et dont la compétence a été confiée à l'antenne de Vierzon.

Aujourd'hui, face au retard qui se creuse dangereusement, sans que jamais la moindre de nos alertes, pourtant répétées de nombreuses fois, n'ait été entendue ; les SIE Parisiens concernés nourrissent les plus vives inquiétudes. Des inquiétudes légitimées par de premiers faits et par une absence de communication qui laisse la part belle à l'incertitude. Dans certains SIE, les agent·es commencent en effet à recevoir des incitations de la part de leurs responsables de service destinées à les pousser à reprendre le traitement des tâches théoriquement transférées dans le Cher.

Les EDR parisien·nes qui seront sollicité·es par ailleurs pour d'autres missions craignent tout particulièrement d'apprendre qu'ils et elles pourraient être mobilisé·es prochainement pour apurer le retard dont les services de notre Direction ne peuvent supporter la charge.

Cette décision est redoutée parce qu'elle serait en premier lieu vécue comme une nouvelle trahison des engagements pris par la DGFIP et rappelés constamment par la DRFIP à chacune de nos alertes : à savoir que plus aucune mission ne serait allouée sans l'allocation des moyens correspondants et qu'il ne sera pas question que les missions transférées reviennent dans les services qui les traitaient originellement, après que ceux-ci aient été amputés des emplois correspondants.

Mais cette décision est surtout redoutée pour son impact qui sur la santé de collègues EDR ou en poste au sein des SIE, qui au delà-de l'aspect psychologique de la déconsidération et du mensonge sur lesquels reposerait un tel choix, craignent la saturation et le burn-out.

Ce droit d'alerte nous paraît d'autant plus nécessaire que nous avons appris que la Direction des Grandes Entreprises (DGE) a prévu, à l'instar de la DRFIP de Paris, de recourir à son tour à la création d'Antenne(s) pour traiter ses Avisirs, au risque de voir la catastrophe industrielle qui touche actuellement Paris, avec tous les RPS qui en découlent, s'étendre à présent à l'ensemble de la DGFIP.

Les faits constatés caractérisent un double motif d'alerte majeure :

Motif 1 : Surcharge de travail chronique et risque imminent de burn-out collectif

Concernant la situation de l'antenne de Vierzon (pour laquelle la DRFIP agit en qualité de donneur d'ordre) :

Nous constatons une tension permanente et une charge de travail disproportionnée imposée aux agent·es de ce service, caractérisée par un sous-effectif chronique, une hausse massive de l'activité, des vacances de postes non pourvues.

D'autres difficultés sont à déplorer :

- Un sous-effectif chronique : ce sont pas moins de 5 postes qui n'ont toujours pas été pourvus et la situation dure depuis plusieurs semaines (5 poste sur 50 soit 10 % de l'effectif total).
- Un turn-over important car 11 agent·es ont quitté récemment le service (en plus d'un agent contractuel non renouvelé) et n'ont été que partiellement remplacé·es. À cela s'ajoutent les difficultés pour former dans de bonnes conditions les nouveaux collègues, ces derniers devant se déplacer à Paris, Orléans ou Nantes pour suivre leurs stages.
- Un sous-calibrage chronique des effectifs vis-à-vis de l'activité : l'antenne de Vierzon était en effet initialement dimensionnée pour traiter 150 000 avisirs par an. Or les derniers chiffres font état de plus de 200 000 avisirs à traiter par an. En conséquence, ce service, en dépit des efforts des agent·es, a près de 35 000 avisirs en retard de traitement à ce jour et est au bord de l'effondrement.

Nous vous alertons sur le problème majeur que fait peser cet état de fait sur toute la chaîne des travaux fiscaux des dossiers : créations, transferts, cessations mais aussi en rebond sur les défaillances, la gestion, le recouvrement, le contrôle fiscal...

À la DRFIP Paris, les collègues des SIE se retrouvent submergé·es de demandes d'APRDV, de mails et de e-contacts à cause de ce retard abyssal accumulé à Vierzon. La DRFIP 75 a même donné des consignes pour envoyer des messages d'attente aux contribuables.

La pression perpétuelle, les objectifs irréalisables et l'accumulation d'heures supplémentaires ont conduit les collectifs à un état d'épuisement professionnel généralisé. Plusieurs signaux critiques nous laissent à penser qu'un risque imminent de décompensation psychique individuelle et / ou collective (burn-out) ainsi qu'un risque suicidaire sont désormais caractérisés et pourraient se matérialiser dangereusement si aucune mesure d'urgence n'est prise pour y remédier.

Motif 2 : Pratiques managériales toxiques et délétères

Cet épuisement caractérisé est gravement accentué par un mode de management problématique. Les agent·es nous font part d'injonctions contradictoires permanentes et de refus systématique de dialogue, entre autres.

Cette pression accrue entraîne des refus de jours de télétravail par l'encadrement. Et nous craignons pour les congés de fin d'année des collègues qui ont pourtant bien besoin de respiration, de repos et qui doivent jouir librement de leur droit à congés.

Ces agissements répétés portent une atteinte grave et intolérable aux conditions de travail des agent·es et créent un climat d'insécurité psychologique générale. Ce climat est constitutif d'une situation de harcèlement moral institutionnel.

Conséquences constatées sur la santé des agents :

La concomitance de cette surcharge et de ce management délétère se traduit par un sentiment de détresse psychologique profond exprimé par les personnels qui déclarent, pour plusieurs d'entre eux nourrir des angoisses et venir travailler « *la peur [ou la boule] au ventre* ».

Nous sommes d'autant plus inquiet·es de la situation que la DDFIP du Cher ne dispose pas dans ce cas d'un dispositif de signaux faibles, comme édicté dans le plan d'amélioration des conditions de travail et des risques suicidaire. En effet, près de la moitié des agent·es de l'antenne de Vierzon sont des contractuel·les qui sont peu enclin·es à faire remonter les alertes via Signal-FIP. De plus, comme rappelé plus haut, près de 10 % du personnel est nouvellement affecté.

En outre, la DDFIP du Cher ne dispose pas de médecin de prévention. En effet le manque de moyens critique de la DGFIP a entraîné une pénurie de médecins de prévention dans toute la France. Jusqu'à aujourd'hui, les agent·es de cette DDFIP doivent se tourner vers un médecin de prévention de la DDFIP du GERS !! Mais ce dernier étant en arrêt maladie, c'est un médecin de Nantes qui fait office d'intérimaire.

Ainsi, les signaux faibles de malaise et de désarroi des agents sont difficiles à appréhender.

Solidaires Finances Publiques considère cependant à la lecture des remontées qui nous parviennent que l'intégrité psychique et physique des agents sont directement menacées.

Solidaires Finances Publiques considère également que le risque de surmenage des collègues en SIE ou des EDR parisiens est particulièrement exacerbé et qu'il n'appartient pas à la DRFIP Paris de mobiliser des moyens dont on l'a privée initialement pour apurer la masse de travail considérable des 35 000 avisirs actuellement non traités. Les agent·es parisiens doivent en outre être rassuré·es définitivement sur ce point.

En conséquence, nous vous demandons formellement :

1. De procéder immédiatement à l'inscription de cette alerte dans le registre spécial des dangers graves et imminents.
2. De diligenter sur-le-champ une enquête conjointe (Administration / Membres de la F3SCT) pour entendre les agents et matérialiser les faits.
3. De prendre immédiatement des mesures conservatoires de protection pour soustraire les agents au danger (aménagement de la charge de travail, mise à distance ou suspension des pratiques managériales en cause, soutien médico-psychologique d'urgence).

Dans l'attente de votre retour immédiat pour organiser une enquête.